

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 22 (1976)
Heft: 2

Rubrik: Le courrier de nos abonnés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le courrier de nos abonnés

GRISCH Albert
Foyer des Veuves de Guerre
23, Chemin de Blagny
08110 CARIGNAN

Lundi 5 Janvier 1976

Madame la Directrice,

Je m'excuse de vous mentionner ma nouvelle adresse, car depuis que j'ai quitté l'hôpital, me voici maintenant dans une maison de Veuves de Guerre et d'Anciens Combattants.

Je voudrais tout d'abord vous prier d'agréer mes meilleurs vœux pour l'année 1976 ainsi que pour la Communauté Helvétique.

J'ai trouvé un peu de travail dans mon métier de cuisinier, ma foi pour l'instant tout à l'air de bien aller et j'espère qu'il est de même pour vous.

Je n'ai pas reçu le Numéro du Messenger Suisse et je le regrette car c'était et c'est un **élément important** pour le maintien moral d'un homme aussi **handicapé** que moi.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire à ce sujet et je vous serais reconnaissant de bien vouloir, si vous en avez l'occasion de me faire parvenir des timbres suisses et d'autres pays car je continue toujours à être collectionneur.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sincères et respectueuses salutations.

A.C.

**

Je publie votre lettre, cher légionnaire, car peut-être que certains de nos lecteurs pourront vous envoyer les timbres souhaités. Et bravo pour votre courage !

Mme Maud Leber
suisseesse résidant à Cannes
Aigue Marine
3, rue G. Grant Milux

Cannes, le 7 janvier 1976

Madame la Directrice,

Ayant longtemps été très intéressée par les articles de M. Albert-Louis Zbinden, lus dans divers journaux, je me fais un plaisir de lui dire combien je suis d'accord avec lui. Son article (maison de verre) me confirme ses sentiments. Je ne voudrais pas être une pure grondeuse et donneuse de leçons, surtout en ces temps de forte crise en Suisse ! Veuillez agréer, Madame, mes sentiments distingués.

M. Leber.

Tout à fait d'accord avec vous, chère Madame, car j'apprécie beaucoup le talent de L.-A. Zbinden et j'aimerais qu'il signe plus souvent des articles dans notre publication. Malheureusement, notre budget très modeste nous interdit de rêver....

**

Mlle LUDE Marcelle-Yvonne
9, Résidence « Les Mésanges »
Rue Victor-Hugo
91410 DOURDAN

Madame la Directrice,

En réponse à votre Editorial de Janvier 1975, je me permets de vous dire à mon tour « Bonne Année » ! et « Vive le Messenger Suisse.

Concernant le numéro de Janvier-Février 1974, la rubrique « Poésie » entre autres, a retenu mon attention. J'ai publié, moi-même, autrefois, aux Editions Rieder (devenues depuis les « Presses Universitaires de France un

volume de vers « Les Heures Vaines », en un temps où le vers classique avait encore cours... Les années passant, je n'ai jamais cessé d'écrire pour mon plaisir personnel, semant ça et là quelques quatrains à l'usage de petites revues privées.

Je ne pense pas apporter quelque chose au Messenger Suisse en joignant à ma lettre deux ou trois poèmes, que je vous demande, Madame, de bien vouloir accepter (à choix). Faites-en l'usage qu'il vous plaira d'en faire, y compris celui de les mettre au panier. Je le répète, je sais que le vers classique n'est plus prisé, de nos jours. Je dois vous confesser, pourtant, que Monsieur Bernard Gavoty (« Clarendon », du Figaro) a bien voulu apprécier mes vers sur la Musique et me l'a fait savoir en des termes fort courtois.

« Angélus » évoque un canton catholique... par une Vaudoise protestante ! « Automne » et « A la Montagne », la nostalgie de ma chère petite Suisse. « Misère des Pauvres », un souvenir des années noires de l'Occupation où me retenaient mes fonctions d'Assistante Sociale (je suis double-nationale, née à Paris de père vaudois et de mère bernoise).

Mais ; je m'excuse, Madame, de vous retenir plus qu'il ne convient et, je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

M.-Y. LUDE

ANGELUS

Douceur de l'Angélus, le soir quand la nuit tombe...

O qui dira jamais le saint recueillement
De l'âme qui soupire et pleure sur la tombe

Où ses chers disparus dorment paisiblement...

Douceur de l'Angélus, est-ce bien vous grand'mère

Qui, dans la paix de Dieu, priez pour votre enfant ?

Quand, au ciel violet, les perles du rosaire

Glissent en carillons sur les feux du couchant...

Douceur de l'Angélus, nostalgique mirage

Evoquant mon enfance et ses jeunes candeurs,

La voix affectueuse et le tendre visage

De celle qui berça mes premières douleurs.

— O morts ! enseignez-moi le secret de la Vie,

Pour que je fusse enfin ! moins indigne de vous ;

Gardez-moi, chaque jour, du chemin qui dévie,

Douceur de l'Angélus qu'on écoute à genoux ! —

Marcelle-Yvonne Lude

C'est avec plaisir, Madame, que je publie l'un de vos poèmes plein de poésie et de recueillement.

*
**

Hauts-de-Seine, le 2 janvier 1976

Madame la Directrice,

Je n'aurais peut-être pas attaché une importance particulière aux critiques de lectrices et lecteurs publiées par le *Messenger Suisse* à l'égard du film « Le Saisonnier » projeté il y a quelques mois à Paris, si, au nom de la Rédaction, n'avait été insérée aussi dans le N° 1 de cette année une note par laquelle il est fait reproche à Pro Helvetia d'avoir inclus ce film dans une série destinée à faire mieux connaître « l'autre Suisse ».

Les critiques reçues par vous peuvent être rangées dans deux catégories :

1° La situation décrite ne correspond pas à la réalité.

2° Présenter un aspect fâcheux de la vie des immigrés ferait tort à « l'Image de Marque » de la Confédération.

Sur le premier point on peut regretter la passion avec laquelle vos correspondantes et M. Asseau manifestent leur indignation non pas pour dire qu'il faudrait humaniser certains règlements aveugles concernant l'immigration, mais pour nier, dans leur méconnaissance des faits, que ceux-ci puissent exister, et pourtant le film incriminé ne fait qu'illustrer un état de choses réellement vécu par d'innombrables immigrés et parfois par des enfants, évidemment à l'insu des touristes... Par ailleurs, il ne m'a pas paru que le film suggère que les immigrés souffrent en Suisse de racisme proprement dit, ce qui serait très généralement inexact, mais simplement d'incompréhension ou d'indifférence. Le racisme apparaît plutôt dans la phrase de Mme Nizzola « Ces Italiens... »

Sur le second point, il convient de souligner que « Le Saisonnier » n'est pas le seul de la série projetée à montrer que tous les habitants de la Suisse, même citoyens helvétiques, n'ont pas toujours la vie facile bien que leur sort soit, **en moyenne**, meilleur que celui des habitants de plusieurs autres pays d'Europe et notamment de la France.

L'initiative de « la Porte de la Suisse » a donc eu le grand mérite d'apporter aux Suisses de Paris des informations qui leur manquaient manifestement et que malheureusement certains préféreraient ignorer.

Il est certain que voir ces films dans un centre de propagande peut paraître insolite (d'ordinaire le soleil brille toujours et pour tout le monde...)

Mais mon sentiment est que la meilleure propagande que puisse faire la Suisse est effectivement de se montrer telle qu'elle est, c'est-à-dire pas parfaite mais loyale et prête à corriger ce qui est contraire à ses traditions d'hospitalité et de liberté. C'est donc à son honneur et c'est ce dont, en l'occurrence, je remerciais Pro Helvetia.

Sincèrement vôtre.

M. Bostsarron Huber
Bürgerin von Winterthur

*
**

Ch. O. BUHRER
8, rue D. Orbey
67100 Strasbourg

... A propos de l'article paru dans le n° 10 sous la signature de M. G. Meyer ce dernier m'a passablement intéressé et pour cause, étant personnellement Suisse qui ai passé près d'un demi siècle en Algérie et Maroc, je serais heureux de voir éventuellement paraître une allusion à mon passé.

Je me plais à ce sujet de vous joindre un extrait paru sur mon ami de longue date M. BERARD journaliste, retrouvé à mon arrivée ici à Strasbourg et fait état de mon passé.

Mon arrivée en Oranie à Bel-Abbès, en 1903 a marqué les débuts de ma destinée que je dois en grande partie à mon stage de trois années passées aux Usines d'Automobile PEUGEOT à Audincourt.

Mes débuts comme premier Motoriste Garagiste et Premier de la locomotion Automobile quasi inconnue à cette époque m'ont permis et avec une certaine

fierté d'avoir contribué au développement de cette grande industrie.

Ma longue biographie à ce sujet serait trop longue pour en faire état.

Je souhaite que la présente sera l'occasion de faire avec le *MESSAGER* plus ample connaissance.

Je vous prie, chers Messieurs, d'agréer mes salutations amicales et empressées.

Ch. O. Buhrer

*
**

Le regard au loin... ... Sur le passé

Depuis presque dix ans que ces chroniques s'égrainent chaque trimestre, j'ai tellement eu l'occasion d'évoquer des amis bel-abbésiens disparus avec l'ultime souffrance morale de mourir loin des lieux aimés, qu'aujourd'hui mon plaisir est comme décuplé d'avoir à vous raconter une bien belle histoire, toute naturelle, mais peu courante.

Le 8 Février 1955, il y a plus de vingt ans, dans le *PROGRES* de la famille Murcia, j'écrivais : « Excellentes noces d'or à Charles Otto Buhrer qui a été le premier à ouvrir un garage automobile à Sidi-Bel-Abbès » c'était en 1905, l'année de son mariage et le cher Otto avait 23 ans.

Et le garage, autrefois rue Prudon, en face de la villa du « roi d'Espagne », était installé — et j'en ai souvenir aux dernières années de l'activité d'Otto, mécanicien-auto — à l'emplacement que nous avons connu occupé par le cinéma « Colisée », Boulevard du Général Rollet.

C'était le bon temps m'avait dit, il y a 20 ans, le marié d'or « on pouvait marcher librement dans les rues sans se faire amocher par les chauffards ».

Otto Buhrer a exposé dans son garage la première voiture américaine, la Ford T arrivée en 1907 à Bel-Abbès ; et en 1905 c'est lui qui créa le premier club sportif, le Sporting.

Et voilà que le 2 février dernier, je reçus une lettre de notre ami maintenant installé à Strasbourg chez ses enfants et il écrivait : « Je ne voudrais pas laisser passer l'occasion de vous annoncer notre 70^e anniversaire de mariage »... Tout simplement, et comme Otto Buhrer, reste selon sa propre expression « fidèle à sa passion philatélique », il me demande de faire partager la joie de Madame Ch. Otto

Buhrer et la sienne avec tous les philatélistes de Bel-Abbès. Je n'ai pas pensé que trois lignes banales dans le « Carnet » suffiraient à annoncer ces noces de PLATINE. Cela valait bien une grande place de chronique bel-abbésienne. Et Otto Buhrer passionné de philatélie, timbre ses lettres du cachet évocateur « G.P.B.A. n° 6 » : Voilà un « coin daté » qui en vaut bien un autre...

Au cher ami Buhrer, je répète les termes de ma dernière lettre :

« Ah ! si vous publiez vos Mémoires ce serait la véritable histoire « Retro » de notre vieux Bel-Abbès » ...

Parler devant un magnétophone est tellement simple en 1975 !

Ad multos annos aux époux Buhrer ; dans sept ans, demain vis-à-vis d'une longue vie, ce sera le centenaire de notre ami ; et dans dix ans... mais j'ai beau chercher, je ne trouve pas de mot qui exprime la joie d'être marié depuis 80 ans : tenez ami Buhrer, dans dix ans ce seront vos noces de « pétrole »... en souvenir des bidons d'essence de cinq litres que vous vendiez il y a 70 ans dans votre garage bel-abbésien... Et en ce temps futur, le pétrole ne sera-t-il pas plus précieux que le platine !

*
**

Happy Christmas and happy New-Year

Mr Jones et les fantômes de Hothaggis

par Jean-Léonard de MEURON

« M. Jones » appelle soudainement Mary (la gouvernante) « un coup de téléphone d'Ecosse. Un certain Sir McIntosh ! »

« J'arrive, j'arrive » dit Jones.

« Hallo ! C'est Sir McIntosh ici. »

« Bonjour ! Que désirez-vous ? »

« Mon château est hanté. J'ai besoin de votre aide ».

« Hum ! Et qu'est-ce qui vous fait dire que votre château est hanté ? »

« Hier soir, ma femme et moi étions dans le salon quand tout à coup nous avons entendu des gémissements. Croyant que c'était la télévision, nous l'arrêtâmes, mais peu de temps après entendîmes qu'elle n'y était pour rien. Les gémissements continuaient. Ils ne se sont arrêtés que ce matin à 6 heures. »

« Très bien. Mais où habitez-vous ? »

« Au château de Hothaggis en face du Loch Ness ».

« Très bien ! J'arrive dans une heure avec mon avion particulier ».

Jones raccrocha, mit son manteau et son chapeau, puis descendit les 46 étages de son gratte-ciel en ascenseur, sauta dans sa limousine et partit vers l'aéroport. Pendant le voyage Jones écouta la radio. Il gara la voiture dans le parking et se dirigea vers le hangar dans lequel était garé son avion. Un petit entretien avec la tour de contrôle et il put décoller. Après avoir volé 30 minutes, il atterrit sur l'aéroport de Glasgow, il loua une voiture et partit pour Hothaggis.

Le château avait une place particulière qui était aux bords du Loch Ness. A l'entrée, il y avait une grande grille peinte en noir ; elle était ouverte. Jones entra. Il suivit une longue allée qui l'amena devant le château. Il gara sa voiture et frappa à la porte avec un frappeur en forme de main. Il entendit des pas se rapprocher et un verrou se tirer.

Quelques secondes plus tard un nain se montra. Il fit signe à Jones de le suivre. Jones le suivit le long de grands couloirs qui menaient à un grand bureau. Sir Mc Intosh était assis dans un grand fauteuil derrière un long bureau. Il dit « asseyez-vous » en montrant une chaise en face de lui. Jones s'assit.

« M. Jones ! Merci beaucoup d'être venu. Je vais vous montrer le salon et vous expliquer où nous avons entendu les gémissements. A vrai dire, voudriez-vous dormir ici ; Peut-être que vous entendrez les gémissements ».

« Oui, je crois. Ma valise est dans ma voiture ».

« Très bien. John, voudriez-vous montrer sa chambre à Monsieur ».

Le nain répondit « Yes, Sir », et fit signe à Jones de le suivre. La chambre était très grande et très humide. Un lit à baldaquin était au milieu de la chambre sur un tapis un peu moisi. Jones demanda à John s'il pouvait faire un feu dans la cheminée ; il ne pourrait pas dormir dans ce froid. John acquiesça et lui dit qu'il allait lui montrer le salon et ensuite qu'il irait chercher la valise. Sir Mc Intosh l'attendait. Il était assis sur un canapé et il buvait une tasse de thé. Sir Mc Intosh demanda à Jones s'il voulait du thé. Jones répondit oui. Le châtelain lui versa alors du lait, puis lui versa du thé d'une théière en porcelaine. « Hiii ! » Un cri se fit entendre.

« C'est ma femme » dit Sir Mc Intosh « Suivez-moi, nous allons voir ce qui lui est arrivé ».

Jones et Mc Intosh sortirent du salon et montèrent un escalier. Sir Mc Intosh entra dans une pièce. « Ha ! James Sir Mc Intosh » dit une voix féminine. « J'ai vu une souris ». En attendant, je vais te présenter M. Jones. C'est un admirable détective et il est venu tout droit de New York pour éclaircir l'affaire des gémissements. « Entrez M. Jones ».

Jones entra et baisa la main de Lady Mc Intosh. Sir Mc Intosh dit : « Hé bien » Puisque tu es là, ma chère, nous allons en profiter pour montrer à M. Jones où nous avons entendu les gémissements ».

Ils descendirent au salon. Lady Mc Intosh montra à M. Jones dans quelle direction ils avaient entendu les gémissements. Juste à ce moment, John arriva et dit : « C'est servi ».

Sir Mc Intosh, Lady Mc Intosh et Jones passèrent à la salle à manger. John leur servit de la viande hachée et des énormes petits pois, ensuite la gelée au coca-cola avec de la crème à la framboise, puis du fromage. Après le dîner, Jones monta dans sa chambre. Il redescendit avec un magnétophone. Après avoir inspecté les lieux, il le déposa sur la cheminée et s'assit dans un fauteuil en face de la télévision. John l'alluma. Sir Mc Intosh bourra sa pipe pendant que Lady Mc Intosh tricôtait. Tout d'un coup un étrange bruit se fit entendre. Jones mit son magnétophone en marche puis il se dirigea vers l'endroit où il entendait le bruit. Une tapisserie recouvrait le mur d'où venaient les gémissements. Il la souleva et mit son oreille contre le mur. Les gémissements venaient de la pièce d'à côté. Jones demanda à Sir Mc Intosh quelle était la pièce à côté mais le châtelain étant tellement absorbé par la télévision ne lui répondit pas. Alors, par politesse et par fatigue, Jones s'assit et remit tout au lendemain. A la fin du film, Jones dit bonsoir à ses clients et monta se coucher après avoir éteint son magnétophone. Un bon feu l'attendait. Il se prépara et se coucha dans son lit encore humide, mais ne tarda pas à s'endormir. Le lendemain matin, il fut réveillé par son réveil-matin. Il descendit à la salle à manger où il trouva les Mc Intosh en train de manger des œufs et du jambon. Jones prit des corn flakes et une tasse de caté. Après le petit déjeuner, ils allèrent dans le salon où

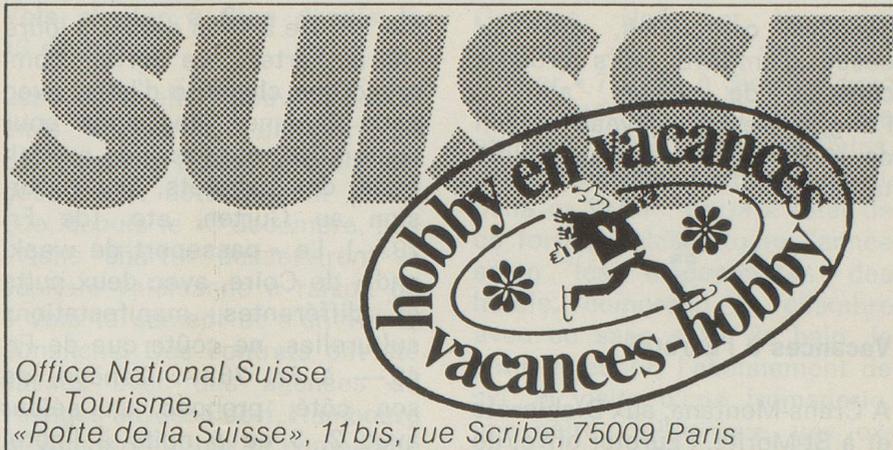
Jones leur fit entendre son enregistrement « Brouc, houc, brouc, houc ». Puis Sir Mc Intosh demanda à Jones s'il voulait aller faire le tour de son parc en calèche. Jones n'ayant jamais été dans une calèche accepta. Sir Mc Intosh dit à John de préparer la calèche. Quelques minutes plus tard la calèche les attendait devant la porte. Une vieille jument y était attelée. Jones et Sir Mc Intosh montèrent et peu de temps après la calèche était en route. Ils traversèrent un bois et y virent un troupeau de biches puis ils arrivèrent dans une roseraie où ils virent des faisans ; ensuite ils montèrent sur une colline d'où ils purent voir tout le comté de Hothaggis y compris le château. Ensuite ils rentrèrent. Lady Mc Intosh leur avait préparé du thé. Comme le thé était trop chaud, Jones dit qu'il aimerait aller dans la pièce d'à côté voir si il n'y avait rien de suspect. Sir et Lady Mc Intosh dirent qu'ils lui montreraient cette pièce après le thé et que c'était la cuisine. Une fois leurs tasses vides, ils allèrent à la cuisine. Sir Mc Intosh ouvrit la porte, puis Jones regarda dans les placards, sous les tables, etc... Tout d'un coup, la porte s'ouvrit et John entra avec du linge sale dans les bras. Il le mit dans la machine à laver et la mit en marche. « Brouc, houc, brouc, houc ». Voilà ce qu'étaient les étranges gémissiments : la machine à laver.

Les Mc Intosh remercièrent Jones et il repartit pour New-York.

**

Voici des vœux qui m'ont comblée et prouvée que l'humour suisse est bien vivant. Pour nos lecteurs, sachez que Jean-Léonard, âgé de 10 ans, est un Suisse de France qui depuis deux ans est en Ecosse où, pour ne pas oublier le français, il se divertit avec les fantômes d'Ecosse en écrivant leur histoire. Bravo !

N. S.



Office National Suisse
du Tourisme,
«Porte de la Suisse», 11bis, rue Scribe, 75009 Paris

Le Guide Reka 1976 vient de paraître

La Caisse suisse de voyage vient d'éditer le nouveau guide Reka avec la liste des prix et autres détails. Outre un répertoire de plus de 1900 hôtels, pensions, restaurants et environ 5000 appartements de vacances, le guide contient de multiples indications concernant les entreprises de transport, les places de camping, les auberges de la jeunesse et de familles, les maisons et cabanes des « Amis de la Nature », etc. Ce guide peut être obtenu — en français et allemand — auprès de la Caisse suisse de voyage, Neuengasse 15, 3001 Berne (tél. 031/22 66 33).

Nouveautés pour les conducteurs : pneus à clous et ceinture de sécurité

Comme il l'avait annoncé l'automne dernier, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles règles en ce qui concerne l'utilisation des **pneus à clous**. Seules peuvent être équipées de tels pneus, du 1^{er} novembre 1975 au 31 mars 1976, les voitures automobiles légères et les remorques qui y sont attelées. Comme par le passé, la vitesse maximum est fixée à 80 km/h. ; la circulation sur les autoroutes et semi-autoroutes est dorénavant interdite. Quant aux pneus à clous qui

seront utilisés pour la première fois, ils devront satisfaire à des exigences techniques plus sévères ; poids de chaque pointe, emploi des pneus à carcasse radiale sur toutes les roues du véhicule, limitation du nombre des clous autorisés par pneu, et disque indiquant la vitesse maximum obligatoire.

Dès le 1^{er} janvier 1976, le port de la **ceinture de sécurité** pour les automobilistes, camions et petits bus sera obligatoire en Suisse. Quant aux véhicules immatriculés à l'étranger, les règles sont les suivantes : port obligatoire de la ceinture et interdiction de placer les enfants sur le siège avant de la voiture.

Nouveaux chèques de voyage en francs suisses

Le Crédit suisse, la Société de banque suisse, l'Union de banques suisses, la Banque populaire suisse ainsi que 22 banques cantonales suisses ont introduit le 1^{er} octobre de nouveaux chèques de voyage libellés en francs suisses et dénommés Swiss Bankers Travellers Cheques. Ceux-ci sont vendus et acceptés dans le monde entier en coupures de 50, 100, 200 et 500 francs. C'est le groupe Thomas Cook qui a été chargé d'assurer la vente et le paiement de ces chèques qui, volés ou perdus, sont remplacés dans les 24 heures. Les